



# Concours de Crèches et Maisons de Noël

Tous les participants  
seront récompensés

Le 27 novembre  
de 14 h à 19 h  
et le 28 novembre  
de 9 h à 18 h

À la Maison des associations  
(bulletin d'inscription et règlement au dos)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## CONCOURS LES CRÈCHES DE NOËL 2010

À DÉPOSER EN MAIRIE AVANT LE 20 NOVEMBRE 2010 (REPLIR UN BULLETIN PAR CRÈCHE)

Nom :	Crèche présentée : <input type="checkbox"/> réalisation personnelle <input type="checkbox"/> autre	Matériaux utilisés :
Prénom :		
Adresse :	Je m'inscris en catégorie : <input type="checkbox"/> adulte <input type="checkbox"/> enfant	
CP / Ville :		
E-mail :	Date et signature :	
Je déclare avoir pris connaissance du règlement, et m'engage à en respecter scrupuleusement tous les articles sans aucune restriction.		

### VILLE DE TINQUEUX et COMITÉ DES FÊTES Règlement du Concours de Crèches ou Maisons de Noël 2010

La Ville et le Comité des Fêtes de Tinquieux, qui sont adhérents aux chemins des Crèches de Noël, organisent un grand concours, les samedi 27 et dimanche 28 novembre 2010, dans le cadre du Marché de Noël aquatintien.

Ce concours permet à chaque participant de présenter sa propre réalisation de crèche(s) de Noël.

#### Réalisations :

- ★ Pour 2010: deux thèmes sont retenus:
  - les crèches gourmandes: fruits, légumes, bonbons, gâteaux...
  - les crèches traditionnelles: bois, carton, paille, plâtre...
- ★ L'illumination éventuelle se fera par les soins de chaque participant et uniquement par piles électriques.
- ★ L'exposition a lieu dans la Maison des Associations de Tinquieux.
- ★ Les crèches seront obligatoirement installées, le samedi entre 9h et 12h, et devront être retirées, obligatoirement le dimanche après 18 h. Ce, par les soins des participants.
- ★ Chaque participant s'engage à présenter ses réalisations pendant la totalité des horaires d'ouverture aux visiteurs, soit le samedi de 14 h à 19 h, et le dimanche de 9 h à 18 h. Les crèches seront ensuite exposées dans l'église S<sup>te</sup> Bernadette du 4 au 19 décembre. Les exposants acceptent de les y installer le 4 décembre, matin, et les retirer le 19 décembre après 17 h.
- ★ La Ville de Tinquieux et le Comité des Fêtes, déclinent toute responsabilité en cas de vol, casse ou détérioration que pourraient subir les crèches, celles-ci restant à la charge unique de leur propriétaire.

#### Concours :

- ★ Chaque concurrent devra obligatoirement fournir un bulletin d'inscription par réalisation, La participation est gratuite.
- ★ Toute inscription incomplète ou remise hors délai, ne sera pas recevable.
- ★ Si un participant présente plusieurs crèches, une seule pourra être récompensée.
- ★ 2 catégories: 1/ adulte 2/ enfant jusqu'à 14 ans inclus.
- ★ Les visiteurs désigneront par bulletin de vote les crèches qui seront récompensées. Un jury contrôlera les votes et validera les résultats. Ses décisions seront sans appel.

#### Récompenses :

- ★ **Catégorie adultes:** du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> prix: repas pour deux personnes, dans d'excellents restaurants.
- ★ **Catégorie enfants:** 1<sup>er</sup> prix 40,00 €, 2<sup>e</sup> prix 30,00 €, 3<sup>e</sup> prix 20,00 €, en bons d'achat PIC-WIK.
- ★ **Tous les participants** seront récompensés.

La remise des prix aura lieu le dimanche 28 novembre à 17 h 30, en présence des exposants, et de M. FORTUNE, maire de Tinquieux et du Conseil Municipal. Les gagnants pourront présenter d'autres réalisations l'année suivante, mais ne pourront pas concourir cette année-là.

Le Comité des fêtes est propriétaire des images ou photos prises lors de la manifestation et du copyright concernant leur parution et leur diffusion que les participants autorisent donc. La participation à ce concours entraîne l'acceptation sans restriction du présent règlement.

